



Délibération n° 16 / 2016

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)

L'an deux mille seize, le onze mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Étaient présents : Mesdames Isabelle BARDIN, Sylvie CINÇON, Jasmine DE BLOCK, Véronique GIMENEZ, Isabelle IRIBARNE, Monique MARCILLAC, Marie- Thérèse MERCIER, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Michèle WASSELIN, Jeanne ZONCA, Messieurs Cyrille AMIRAULT, Daniel BERAUD, Daniel DELAUZE, Denis GALINIER, Marc GERVAIS, M. Joseph MARCO, Patrick MATTERA, Gaspard MESSINA, Thierry QUILES, Rémi SIÉ.

Absents excusés : Julien BIEGEL (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), Danièle DUBOUCHER (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS), M. Bernard PRIOU (pouvoir à Mme Isabelle IRIBARNE).

Absente non excusée : Mme Clara GIMENEZ.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Karine QUEVEDO a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Jeunesse et éducation – Dispositif d'aide au permis de conduire – Attribution d'aides.

Madame Karine QUEVEDO, Conseillère municipale, déléguée à la jeunesse, expose au Conseil Municipal :

Dans le cadre du dispositif d'aide au permis de conduire approuvé par délibérations n° 19 / 2011 du 1er avril 2011 et n° 83 / 2014 du 20 juin 2014, la commune est sollicitée pour apporter son concours aux candidats dont le dossier est complet

Les candidats sélectionnés ne pourront prétendre qu'une seule fois à l'attribution de l'aide. Cette somme de 200 € sera versée directement à l'auto-école après l'obtention du code sur présentation d'un justificatif de réussite.

Liste des dossiers soumis à la commission tenue le vendredi 4 mars 2016 :

- M. Arnaud Alvès domicilié : 5 bis, rue du jeu de ballon à Pignan ;
- M. Nourredine Bensaïdi domicilié : Résidence du parc, 2 ter rue du jeu de ballon à Pignan ;
- M. Younès Belrhiti domicilié : 4, rue des orchidées à Pignan ;
- Mme Laura Poujol domiciliée : 4, rue des hêtres à Pignan ;
- Mme. Zoé Passevant domiciliée : 17 rue Jeanne d'Arc à Pignan ;
- Mme. Magda Salvatore domiciliée : 6 ter, avenue de la Gare à Pignan ;
- Mme. Tess Salvatore domiciliée : 6 ter, avenue de la Gare à Pignan ;
- Mme Wafa Hdouch domiciliée : 22, rue du four à Pignan ;
- M. Bilal Khalifi domicilié : 2, rue des sycomores à Pignan ;
- M. Sonny Ziegler domicilié ; 144, chemin du de la fleur de sel à Pignan ;
- M. Ismaël Kharmaja domicilié : 6, rue de l'église à Pignan ;
- M. Arnaud Briens domicilié : 4, rue des orchidées à Pignan.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 16/2016

Objet : Jeunesse et éducation – Dispositif d'aide au permis de conduire – Attribution d'aides.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- attribue une subvention de 200 € à chacun des candidats retenus par la commission jeunesse- éducation, dans le cadre du dispositif d'aide au permis de conduire,
- autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 28 (dont 3 pouvoirs)
Votes : 28
Pour : 28
Contre : 0



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,

[Signature]
Michelle CASSAR

Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ; que la convocation du conseil avait été faite le 3 mars 2016.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN